

LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 275 mars 2025-Trente et unième année

Le combat de l'avenir

SOMMAIRE

- TRUMP ou le retour du Politique ... Jacques MYARD
- La vision gaullienne de la défense nationale... Christine ALFARGE
- Toujours plus d'impôts : pour plus de justice sociale ?... Paul Kloboukoff
- Livre Germaine TILLION ... Lorraine de Meaux
- Le général de Gaulle et le général Ailleret Tristan Lecoq
- Expo Histoire Charles De Gaulle, l'épopée de la Libération

page 2
page 3
page 5
page 6
page 7
page 10





TRUMP ou le retour du Politique

Par Jacques MYARD,

L'arrivée au pouvoir de Donald Trump a surpris nombre d'analystes, la plupart d'entre eux ont vendu avec gourmandise sur les plateaux de télévision, lors de la campagne, leurs prétendues connaissances sur les élections américaines allant jusqu'à prédire la victoire de Kamala Harris !

Au Japon une telle faillite, une telle déconfiture aurait obligé ces géniaux experts à se faire harakiri pour prix de leur déshonneur. Rassurez-vous, la surprise avalée, ils ont repris leur discours à profusion, il faut bien vivre !

Il est vrai, même au Japon, les traditions se perdent :

« De la coutume du harakiri, les Japonais ont gardé la manie du cure-dents. » Paul Claudel

Sitôt élu, Donald Trump a annoncé la couleur et passé à l'acte en signant une série de décrets présidentiels dans de multiples domaines : droits de douane, expulsion des immigrants, environnement, diversité.

De plus, il déclare vouloir annexer le Groenland, propose au Canada de devenir un État des Etats-Unis ; il s'adresse à la Federal Reserve Bank (FED) pour exiger que cette institution indépendante baisse ses taux ; il ferme l'agence USAID, à Gaza, veut envoyer tous les Gazaouis dans les pays arabes et transformer Gaza en riviera...

Le monde ébahi, abasourdi se perd en conjectures et s'interroge sur la psychologie, voire l'état mental, du président américain.

Les experts géostratégiques s'en donnent à cœur joie sur les plateaux de télévision, affirmant haut et fort que Trump est d'abord un commercial qui veut négocier à partir des positions qu'il soutient; c'est possible.

La réalité, aujourd'hui largement inspirée par Elon Musk, est plus simple. Elle s'explique par l'histoire des Etats-Unis où la Société a préexisté à l'État ; pour nombre de laboratoires d'idées, l'État est un mal en soi.

Ainsi l'association libertarienne Cato Institute se bat-elle pour contrer les pouvoirs de l'administration :

« No state in the board room, no state in the bed room » . Pas d'État dans le conseil d'administration, pas d'État dans la chambre à coucher.

Aux Etats-Unis comme en France, en Europe, les organismes technocratiques ont pris le pouvoir et conduisent les affaires publiques.

Le politique est paralysé par ces administrations technocratiques qui constituent l'état profond de nos sociétés. Ils ont accaparé le pouvoir et l'exercent.



« Trois méthodes pour ruiner une affaire prospère, les femmes, le jeu ou les technocrates, les technocrates c'est la plus sûre ». Michel Audiard

Donald Trump a compris une vérité fondamentale, la technocratie doit être mise au pas, il est déterminé à reprendre le pouvoir :

« Le renouveau a toujours été d'abord un retour aux sources » Romain Gary

C'est là une obligation pour la démocratie !

La démarche de Donald Trump n'est pas propre à l'Amérique.

Des signes en France, en Europe dénotent une même prise de conscience. La toute puissance de l'autorité judiciaire, irritée, suscite le débat sur l'état du droit dont on sait qu'il n'est pas immuable et peut évoluer.

En d'autres termes, le renouveau de la démocratie dépend de la prééminence du politique sur tous les usurpateurs technocratiques, c'est une question de souveraineté :

« La démocratie se confond exactement avec la souveraineté nationale » Charles de Gaulle »

Jacques Myard Maire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement, Président du CNR et de l'Académie du gaullisme.



La vision gaullienne de la défense nationale

Par Christine ALFARGE,

« L'esprit régalien n'est jamais aussi fort que lorsqu'il s'agit de l'armée incarnant à la fois la souveraineté nationale, le progrès technologique et scientifique, la protection de la nation contre toutes les menaces extérieures ».

Au regard de l'histoire, c'est en 1932 que le général De Gaulle qui faisait partie du secrétariat du Conseil supérieur de la Défense nationale, rédige un écrit politico-philosophique et militaire « *le Fil de l'épée* », consacré aux conditions morales, politiques et stratégiques nécessaires à une défense nationale.

En 1934, il publie « *Vers l'armée de métier* », puis quatre années plus tard, « *La France et son armée* », un livre censé alerter les pouvoirs publics sur l'urgence absolue d'une nouvelle doctrine stratégique devant intégrer les armes mécanisées et leur utilisation offensive. Pendant la « drôle de guerre », il tente encore une fois d'attirer l'attention du pouvoir politique et de l'état-major sur la nécessité de disposer de divisions blindées face au péril allemand.

Il préconise la création d'un corps d'armée mécanisé permanent d'au moins 100 000 hommes pouvant se porter en première ligne comprenant plusieurs divisions d'infanterie dotées de chars en quantité, d'artilleries lourdes et de transmissions modernes. Ses théories en matière d'armement et de défense ne sont pas admises par l'état-major français, l'ironie du sort veut que ce soit les généraux allemands qui aient compris la démarche du général De Gaulle enrichissant leurs propres stratégies en France, en Russie et en Afrique du Nord.

Le général De Gaulle développe des idées modernes sur l'armée de métier et milite pour la création d'un corps professionnalisé, jeune, rigoureusement formé durant des années sur les innovations technologiques avec pour atouts majeurs, la mobilité et la haute qualification de cette grande armée. Il plaide en faveur de méthodes sophistiquées de transmissions et de renseignements pour vaincre dans des guerres modernes.

À son époque le général De Gaulle fit preuve d'une clairvoyance exceptionnelle au sujet de la dissuasion nucléaire dont les décisions politiques allaient engager le destin de la France comme nation indépendante, libre, responsable de ses actes. L'une des conditions nécessaires à cette autonomie de décisions résidait dans la capacité d'assumer par ses propres moyens, la défense de son territoire face à toutes agressions militaires directes qui remettraient en cause sa survie.

La stratégie nucléaire française.

La politique française de défense nationale engagée dès les débuts de la Vème République, avec pour composante essentielle la force de dissuasion nucléaire, demeurera inchangée avec les successeurs du général De Gaulle, malgré le changement de contexte international.

De 1960 à 1980, les réalisations françaises au niveau de la force nucléaire sont significatives, à titre d'exemple, les forces aériennes stratégiques, composées de « Mirage IV », les missiles balistiques, les armes nucléaires tactiques ainsi que le développement de la force océanique stratégique, décidé par le général De Gaulle depuis mars 1968.

En 1978, la construction d'un sixième sous-marin nucléaire « l'Inflexible », sera ordonnée par le Président Valéry Giscard d'Estaing. Les progrès spectaculaires de l'armement nucléaire français classent la France à la troisième place des puissances nucléaires, derrière les Etats-Unis et l'URSS, mais avant la Grande-Bretagne.

Alors qu'il inspecte les institutions de l'Enseignement militaire supérieur le 15 février 1963, De Gaulle évoque l'importance capitale pour la France de se doter de l'arme atomique. « *Nous savons tous que les capacités intrinsèques des armes atomiques sont telles, en effet, que le peuple qui en sera victime, même s'il ne s'agit que d'un emploi restreint, subira, sinon la mort, tout au moins un drame inouï, même si ce peuple-là, en même temps qu'il recevra les bombes, parvenait à anéantir l'adversaire qui les lui aurait lancées. Dans ces conditions, il est évident, que pour un pays, il n'y a pas d'indépendance imaginable s'il ne dispose pas d'un armement nucléaire, parce que, s'il n'en a pas, il est forcé de s'en remettre à un autre, qui en a, de sa sécurité et, par conséquent, de sa politique. ... Pour la France, à qui sa situation géographique, sa raison d'être historique et sa nature politique interdisent la neutralité, pour la*



France, qui d'autre part, n'entend pas remettre son destin en propre à un étranger, si amical qu'il puisse être, il est absolument nécessaire qu'elle ait de quoi agir dans la guerre, autrement dit un armement atomique. » Discours et messages. Pour l'effort 1962-1965, Charles De Gaulle.

Par son choix, le général De Gaulle a permis la construction d'une infrastructure gigantesque pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, mais il a surtout obtenu la reconnaissance des Alliés ainsi qu'un statut pour la France de membre permanent au Conseil de sécurité des Nations unies parmi les cinq puissances nucléaires déclarées lui permettant de peser de tout son poids sur les relations internationales.

« *De Gaulle est un stratège, écrivait Pierre Messmer.* » *Il voit loin et ses choix, les plus contestés au moment où il les annonçait, se sont souvent révélés bons pour la France, quelques années plus tard. Sa stratégie est une stratégie de paix... Son obstination à faire de notre pays une puissance nucléaire ne s'explique pas seulement par la volonté politique et militaire de disposer des armes les plus puissantes mais aussi parce que ces armes, mieux que tout, assurent le succès d'une stratégie de dissuasion, donc de paix.* »

Un monde en mutation et imprévisible.

La France reste, comme les autres pays européens, exposée à une diversification de risques pouvant prendre des formes diverses allant du terrorisme au crime organisé, en passant par des conflits locaux ou régionaux. Il est primordial de rappeler la grande leçon géostratégique qu'Hélène Carrère d'Encausse adressait aux Européens vis-à-vis de la Russie : « *ne laissons pas la Russie choisir l'Asie* » disait-elle dans un entretien en 2018. De son côté, le président des Etats-Unis, Donald Trump, a toujours voulu un équilibre régional avec la Russie comme le général De Gaulle à son époque. Concernant la Chine, acteur stratégique de premier plan, sa montée en puissance militaire lui fera jouer un rôle régional déterminant dans le triangle nucléaire Chine, Inde, Pakistan. Reste à savoir si la montée en puissance de la Chine se fera pacifiquement sur le plan intérieur ou international ? L'accroissement de consommation de l'Asie ne risque-t-il pas d'engendrer des conflits extrêmement violents sur le contrôle des matières premières et la redistribution des ressources essentielles. Le rôle de certains acteurs régionaux dans les pays d'Asie et du Moyen-Orient, sera aussi déterminant pour l'équilibre de l'ensemble européen, voire du monde.

Confrontés à un environnement en mutation, nous devons, avec la plus grande acuité, faire preuve d'adaptation et d'anticipation afin de garder notre rang de puissance parmi les autres puissances internationales. La veille stratégique est permanente.

L'émergence d'une Europe politique, volonté ou illusion ?

L'évolution de l'Europe dépend de trois facteurs majeurs : le redéploiement stratégique des Etats-Unis en direction de l'Asie, les rapports entre rive Nord et rive Sud de la Méditerranée et sa capacité à construire une structure politique.

Il y a eu une tentative vers une Europe plus politique depuis la crise financière et économique mais les difficultés à se mettre d'accord ressemblent plus à une coquille vide qu'on a rempli, d'autres ne se sont jamais remplies. Il n'y a pas de défense européenne, peut-être voir émerger une Europe politique, c'est la grande question qui se pose aujourd'hui parce que nous sommes en pleine crise et que nous n'avons pas su décider d'une monnaie unique sans avoir défini en commun les secteurs compétitifs, l'inflation, les problèmes sociaux conduisant fatalement au chaos que nous connaissons aujourd'hui. L'attitude de l'Allemagne n'a pas aidé dans le sens d'un rapprochement, sa seule crainte étant d'assurer sa sécurité, bien que ni l'Amérique, ni la France ne s'étaient engagées à utiliser leur armement nucléaire stratégique pour défendre l'indépendance de l'Allemagne.

Pourquoi signer un nouveau traité de coopération et d'intégration en 2019 ?

En quoi défendrait-il, voire renforcerait-il notre souveraineté comme certains le prétendent ? Grâce à ce choix précieux du général De Gaulle, la dissuasion nucléaire assure à la France la souveraineté nationale, un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies depuis 1945. L'Allemagne qui n'a pas fait le choix du nucléaire veut servir ses intérêts actuels à travers le Traité d'Aix-la-Chapelle.

On est en droit de se demander pourquoi l'Allemagne lorgne toujours sur le Conseil de sécurité des Nations unies en proposant que la France cède son siège permanent à l'Union européenne ? En novembre 2018, Olaf Scholz, ministre des Finances, s'exprimait ainsi lors d'un discours sur l'avenir de l'Europe à Berlin « *Si nous prenons l'Union européenne au sérieux, l'UE devrait également parler d'une seule voix au sein du Conseil de sécurité des Nations unies... À moyen terme, le siège de la France pourrait être transformé en siège de l'UE.* »

Bien qu'une telle décision ne soit pas à l'ordre du jour, faut-il rappeler que le Conseil de sécurité compte cinq membres permanents dotés d'un veto, la France, les Etats-Unis, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, leur conférant une influence tant sur la paix que la sécurité sur la scène internationale. Ils doivent cependant se mettre d'accord en votant sur toutes les décisions du Conseil de sécurité. Aucun membre ne peut prendre d'initiative sans en référer aux autres, si tel était le cas cela nuirait à la diplomatie des États, contraire à leurs intérêts.

Chapitre 2 article 3 du Traité d'Aix : Paix, sécurité et développement.

« *Les deux Etats approfondissent leur coopération en matière de politique étrangère, de défense, de sécurité extérieure et intérieure et de développement tout en s'efforçant de renforcer la capacité d'action autonome de l'Europe. Ils se consultent afin de définir des positions communes sur toute décision importante touchant leurs intérêts communs et d'agir conjointement dans tous les cas où ce sera possible.* »

Pourquoi faudrait-il converger seulement avec les visions et besoins allemands ? L'Allemagne est dans une logique d'intégration à tout prix avec la France, pour assurer sa propre sécurité. L'article 4 stipule « *Ils se prêtent aide et assistance par tous les moyens dont ils disposent, y compris la force armée, en cas d'agression armée contre leurs territoires.* » Paradoxalement, l'Allemagne qui n'a jamais voulu mettre les moyens financiers pour sa propre sécurité, nous envie la dissuasion nucléaire et notre autonomie militaire en Europe.

Selon l'article 8 du Traité d'Aix Chapitre premier : « *Les deux Etats s'engagent à poursuivre leurs efforts pour mener à terme des négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'admission de la République fédérale de l'Allemagne en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies est une priorité de la diplomatie franco-allemande.* » Pourquoi la France, remet-elle sur la table la question de la réforme du conseil de sécurité, alors qu'elle a manifestement le plus à perdre dans cette réforme.

Dans son discours prononcé le 19 septembre 2023 devant l'Assemblée générale de l'ONU, l'ancien chancelier fédéral Olaf Scholz s'exprimait sur la réforme des Nations-Unies. Selon lui : « *Les Nations-Unies doivent refléter la réalité d'un monde multipolaire, à ce jour, elles ne le font pas assez. Cette situation n'est nulle part aussi flagrante que dans la composition du Conseil de sécurité* » Il préconisait : « *Des négociations sans parti pris sur une réforme de l'ONU, aucun pays ne devrait bloquer ces négociations en formulant des exigences trop élevées* ».

En attendant une telle réforme, l'Allemagne entend assumer ses responsabilités de membre non permanent du Conseil de sécurité en lançant toutefois un appel pour que sa candidature soit soutenue en 2027/2028. Est-ce le retour programmé d'une Allemagne hégémonique par ailleurs contrainte de repenser sa défense mais sur le dos de qui croit-elle pouvoir le faire ? La France a sa propre dissuasion alors que les Allemands n'ont jamais voulu mettre la main à la poche pour leur propre défense.

Il n'y a pas de défense sans richesses.

Le poids et l'évolution de la puissance américaine auront une influence déterminante sur la conflictualité du monde. Par leur puissance économique et militaire, les Etats-Unis constituent le point de référence par rapport auquel se construit tout effort stratégique. Pour contenir l'émergence et l'expansion de puissances concurrentes potentielles, ils devront maintenir dans la durée leur supériorité économique, technologique et militaire. Nous sommes entrés dans un autre monde où les guerres sont et seront d'un type nouveau.

Autre principe de la stratégie gaulliste.

Les fondements de la politique de défense de la France reposent sur une conception globale de défense, l'autonomie stratégique et la solidarité européenne et transatlantique. L'ordonnance 59-147 du 7 janvier 1959, portant sur l'organisation générale de la défense, la définit ainsi : « *La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux* ».

Selon Pierre Messmer : « *Les alliances sont utiles et parfois nécessaires mais elles ne sont pas éternelles. Même bonnes et solides, elles s'usent, s'affaiblissent parce que les hommes, les nations, le monde changent sans arrêt.*

« *Rien ne peut faire qu'un traité reste valable intégralement quand son objet s'est modifié. Rien ne peut faire qu'une alliance reste telle quelle quand ont changé les conditions dans lesquelles on l'avait conclue.* » Déclaration du général De Gaulle le 20 février 1966 tendant à justifier le retrait de la France du commandement intégré de l'Otan.

Si l'Otan reste le fondement de la défense collective de l'Europe, la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) est un volet majeur de l'Union Européenne. La France dont la stratégie militaire se décline à travers quatre fonctions stratégiques : *dissuasion, prévention, protection et projection*, affirme le rôle moteur qu'elle entend toujours y jouer, notamment dans le renforcement du pilier Défense sur la réflexion prospective des systèmes de forces. Cette réflexion est basée sur plusieurs domaines : les capacités opérationnelles dont l'Union européenne a besoin pour faire face aux évolutions géostratégiques et aux nouvelles menaces, les capacités technologiques ainsi que les capacités techniques et industrielles, dans un cadre national et européen de l'équipement des forces. Cependant, nous ne devons jamais oublier la pensée du général De Gaulle qui affirmait avec force et détermination « *le droit et le devoir des puissances européennes continentales d'avoir une défense nationale qui leur soit propre. Un grand Etat ne pouvait confier son destin à un autre Etat* ».

L'enjeu actuel, notre capacité de dissuasion.

La dissuasion nucléaire est la garantie fondamentale contre toutes les menaces pesant sur les intérêts vitaux de la France, Le maintien de la dissuasion nucléaire après 2025 ne se pose pas, maintenir le cap de la dissuasion pour le futur est une question de bon sens, le nucléaire ne va pas disparaître mais la tentation peut exister. La diplomatie et la défense vont de paire et sont indispensables pour approfondir le dialogue.

De quelle armée voulons-nous, pour quelle défense ?

Cette question militaire se pose dans un contexte mondial très chaotique où les frontières ne demeurent pas infranchissables. Selon la pensée du général De Gaulle, « *les Alliés européens doivent conserver leur indépendance et son élément essentiel, la défense nationale, tout en prenant leurs responsabilités pour une défense commune* ».

Au regard de l'histoire, rappelons-nous qu'après son départ en 1946, le général De Gaulle interviendra dès 1951 contre le projet de Communauté européenne de défense (la CED). Il n'acceptait pas le principe de l'abandon de l'autonomie de la défense de la France au bénéfice de quiconque. C'est donc à son retour en 1958 que le général De Gaulle décida de tout mettre en œuvre pour doter la France de l'arme qui déciderait de la guerre ou de la paix. Lors d'une allocution prononcée le 3 novembre 1959 à l'Ecole militaire devant les membres de l'Institut des hautes études de défense nationale, le général De Gaulle s'exprimait : « *il faut que la défense de la France soit française* ». Toute la politique de défense nationale du général en découlera pendant ses années aux responsabilités alors que certains milieux civils et militaires souhaitaient ardemment une défense intégrée au niveau européen. Il affirmera : « *le système de l'intégration a vécu* » et annoncera dans la foulée ce même 3 novembre, la constitution d'une force de frappe atomique française, dite « de dissuasion ».

Le 13 février 1960, la première bombe atomique française explose au Sahara, cet événement changera complètement la politique de défense de la France devenant intouchable. Il ne serait plus question à l'avenir de faire la guerre force contre force en Europe, la bataille de chars lourds ne serait plus envisagée, personne ne prendrait le risque de représailles nucléaires sur son propre territoire.

Concernant la France, le général De Gaulle écrivait : « Pour être elle-même, c'est-à-dire indépendante, elle devait garder les mains libres, mais pour être fidèle à elle-même, elle devait aussi, soutenir une grande querelle, son génie est d'éclairer l'Univers. »

*Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme



Toujours plus d'impôts : pour plus de justice sociale ? La surimposition des Français progresse encore

par Paul Kloboukoff,

Selon la projection de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) de septembre 2024 (1), la France est championne d'Europe des impôts. Le taux des prélèvements obligatoires (tpo) a atteint **47,8%** en 2024. La moyenne européenne est à **40%**.

« Apocalyptique, Fisc = trou noir financier », selon les prévisions de l'OFCE, le tpo de notre chère France atteindrait **49%** en 2025.

Le barème 2025 de l'impôt sur le revenu (IR), indique que :

- Entre 9 807 € et 27 086 € de revenu imposable (RI), un contribuable doit payer un IR au taux de 14% ;
- De 27 086 € à 72 617 €, c'est-à-dire à partir de 2 260 € par mois, en moyenne, le taux est de **30%**.
- De 72 617 à 153 783 €, c'est-à-dire à partir de 6 051 € par mois, ce taux est de **41%**.

N'est-ce pas confiscatoire, au détriment des classes dites moyennes, en particulier ? Plus que la flat tax de 30% sur les revenus financiers, en tout cas.

Les raisons de l'escalade fiscale mises en avant par l'OFCE sont : - l'explosion de la dette publique ; - des engagements sociaux coûteux, associés à un modèle social généreux ; - des investissements massifs dans la transition écologique.

+ une montée incontrôlée des dépenses publiques, d'un intérêt très inégal.

L'impact en est très négatif sur le pouvoir d'achat des ménages, ainsi que sur l'attractivité de la France, dont l'économie est « overtaxed »

Malgré cela, l'Etat fait flèche de tout bois pour trouver de nouvelles proies.

Les couples mariés ou pacsés dans le collimateur

Le 14 février, sur leparticulier.lefigaro.fr, on a pu lire : « Menace sur les couples mariés ou pacsés : un raboutage de leurs deux parts fiscales envisagé pour faire gagner 3 milliards d'euros à l'Etat » (2). Les jeunes couples et les familles dont les enfants ont quitté le foyer sont dans le viseur. Il s'agirait de réduire le nombre de parts fiscales de ces couples de 2 à 1,5. Cela permettrait à l'Etat de « gagner » 3 Mds € de plus.

D'où vient cette idée « juteuse » dont l'OFCE recommande la mise en pratique ? Les « bonnes idées » pour augmenter les impôts ne sont jamais perdues. En mars 2021, dans Economie et statistique (3), Guillaume Allègre, Hélène Périvier et Muriel Pucci, de l'OFCE, avaient « simulé » trois réformes du quotient conjugal en France des couples mariés ou pacsés, qui, comme par enchantement, procureraient plus de recettes fiscales à l'Etat.

En France, les couples mariés ou pacsés doivent déclarer conjointement (le terme paraît assez approprié) leurs ressources et « se voient attribuer » deux parts fiscales. Ce dispositif représente environ 10 Mds € annuels (en 2021). Individualiser l'impôt donnerait à l'Etat un gain fiscal d'environ 7 Mds €. Abaisser le nombre de parts de ces couples de 2 à 1,5 rapporterait de l'ordre de 3,8 Mds € au Fisc. Plafonner le quotient conjugal lui procurerait 3 Mds d'impôts.



Eminemment « sociales » (ou « progressistes ? »), ces réformes feraient plus de 60% de ménages perdants dans les trois derniers déciles de niveau de vie, c'est-à-dire chez les plus pauvres. Merci pour eux ! Dans un proche avenir, aucune d'entre elles n'est à exclure.

De la sorte, les situations fiscales des couples mariés ou pacsés se rapprocheraient de celles des couples de concubins (en union libre), dont les membres sont imposés séparément... et sont soumis au régime fiscal le plus pénalisant.

La « logique » qui sous-tend cette stratégie fiscale consiste à aligner sur celles des plus « désavantagés », ou « défavorisés », les situations des autres couples. Loin de nos « réformateurs » l'idée contraire de rehausser la situation fiscale des concubins pour la rapprocher de celle des couples légalement unis ! Cela ferait perdre de l'argent au Fisc. Alors, inutile d'y songer. Mais, c'est tout de même contrariant que ce soit une constante aussi dominante de la politique sociale nationale. Surtout à un moment où rasséréner les couples et les encourager à procréer devrait être une priorité de notre politique démographique et/ou familiale (s'il y en avait une).

Malheureusement cette « logique », qui conduit au nivellement par le bas, est appliquée dans trop de domaines. Pour remonter notre pays, qui en a grand besoin, mieux vaudrait promouvoir les situations les plus enviables plutôt que les plus désolantes.

*Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme le 20 février 2025

Sources et références

(1) 5 stratégies pour économiser jusqu'à 25% d'impôts face à la pression fiscale record de 2024 journee-mondiale.com/5-strategies-pour-economiser... le 12/09/2024

(2) Menace sur les couples mariés ou pacsés : un raboutage de leurs deux parts fiscales envisagé pour faire gagner 3 milliards d'euros à l'Etat leparticulier.lefigaro.fr/jcms/c_119428/impot-sur-le-revenu... le 14/02/2025

(3) Imposition des couples et statut marital - Simulation de trois réformes du quotient conjugal en France Economie et statistique n° 527-527 le 30/03/ 2021

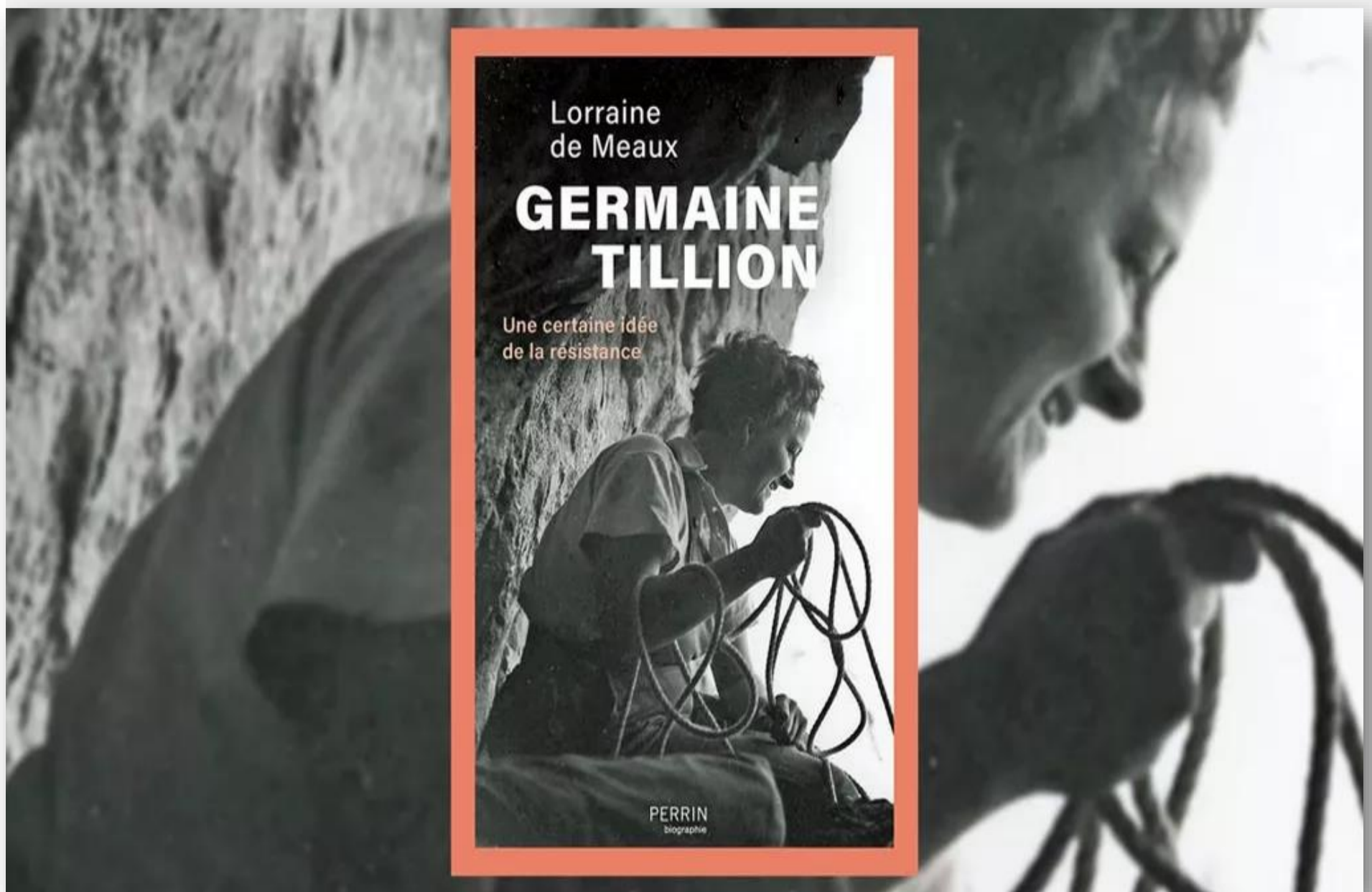


Agrégée et docteur en histoire de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste de la période contemporaine, **Lorraine de Meaux** a eu accès à de nombreuses archives inédites, notamment la correspondance familiale, amicale et professionnelle de Germaine Tillion. Elle est l'autrice d'*Une grande famille russe. Les Gunzburg Paris / Saint-Pétersbourg XIXe-XXe siècle* (Perrin, 2018), *La Russie et la tentation de l'Orient* (Fayard, 2010). Elle a également dirigé *Saint-Pétersbourg. Histoire, promenades, anthologie et dictionnaire* (« Bouquins », Robert Laffont, 2003) et codirigé, avec Patrice Gueniffey, *Les Couples illustres de l'histoire de France* (Perrin, 2017) et, avec Véronique Jobert, *Intelligentsia, entre France et Russie, archives inédites du XXe siècle* (Beaux-arts de Paris éditions 2012)



Lorraine de Meaux

De l'Aurès au Panthéon en passant par Ravensbrück, l'exceptionnelle traversée du siècle d'une femme rayonnante d'humanité.



Personnalité de premier plan du réseau du musée de l'Homme, panthéonisée en 2015, l'ethnologue Germaine Tillion (1907-2008) ne se considérait pas comme une héroïne. De sa jeunesse libre à Saint-Maur-des-Fossés dans une famille catholique et intellectuelle à ses missions africaines des années 1970, en passant par sa formation auprès du professeur Marcel Mauss dans l'effervescence parisienne d'un Trocadéro devenu le phare des sciences humaines renouvelées, son immersion de quatre années chez les Chaouïas de l'Aurès, son activité d'évasion, de faux papiers et de renseignements pendant l'Occupation, son emprisonnement à Fresnes puis au camp de Ravensbrück ou encore son engagement au cœur de la guerre d'Algérie – auprès du général de Gaulle, de Yacef Saâdi ou d'Albert Camus –, chaque étape de sa longue existence est passionnante. On découvre une femme audacieuse et courageuse, d'une remarquable honnêteté intellectuelle qui combat les mensonges idéologiques, manie l'humour en toutes circonstances, y compris au cœur du système concentrationnaire nazi, et agit autant qu'elle écrit, pour aider et sauver ses semblables. Toute sa vie, Germaine Tillion est restée fidèle à l'esprit de sa mère, Émilie Tillion, morte à Ravensbrück, à ses camarades assassinés par les nazis et à une certaine idée de la résistance. Avec ses amies Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Anise Postel-Vinay ou Denise Vernay, qui toutes avaient pour elle une grande admiration, elle a incarné la mémoire de la lutte contre la barbarie. Au terme de sa traversée du XXe siècle, elle s'est imposée comme une figure majeure, à la fois incarnation du combat pour la liberté et trait d'union entre l'Afrique et l'Europe.

Le général de Gaulle et le général Ailleret : le caractère et la carrière, la modernisation des armées, le politique et le soldat



Par **Tristan Lecoq**,

Soy yo y mi circunstancia » : il y a moi et ma circonstance, écrit le philosophe espagnol José Ortega y Gasset. De Gaulle et Ailleret. Deux hommes dans leurs circonstances, dans leurs contextes, dans leurs relations. Deux carrières militaires fort différentes, inachevée pour l'un et parachevée pour l'autre. Deux personnalités, une même histoire, des routes de convergence. Pourquoi ? Comment ? Avec quelle inscription dans leur présent, dans leur histoire et dans la nôtre ?

Ce qui reste de cette relation unique et singulière, ce sont un temps long et un temps court. Un temps long : de juin 1940 à avril 1961, ce sont vingt ans de militaires en politique. Des années quarante aux années soixante. De de Gaulle à de Gaulle. En filigrane : la France, son histoire et ses valeurs. La Nation, et son indépendance, la défaite et la Résistance, l'Algérie et la tragédie. Un temps court : c'est un accomplissement et un tombeau, de 1962 à 1968 avec l'indépendance nationale, la dissuasion nucléaire, les Armées et leurs chefs. Avec un point d'orgue : 1967, un article dans la RDN, les accords Ailleret-Lemnitzer et le lancement du premier Sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) Le Redoutable, ainsi que les travaux de l'Île Longue.

Seront ainsi successivement présentés trois moments des relations exceptionnelles de deux hommes exceptionnels, chacun à leur manière. Ce sont d'abord deux militaires différents, une même force de caractère, une même distance du et au milieu militaire. Ce sont ensuite deux concepteurs et deux acteurs de la modernité : les chars, le nucléaire, la défense nationale. Enfin, ce sont l'expérience et l'accomplissement : le politique et le soldat.

Deux militaires différents, une même force de caractère, une même distance du et au milieu militaire.

Ce sont, en premier lieu, des hommes qui font des choix de carrière rationnels, sinon calculés. Le Saint-Cyrien Charles de Gaulle choisit à sa sortie de l'École spéciale militaire (1910) l'infanterie et sert au 33^e Régiment à Arras, sous les ordres du colonel Pétain. Choix logique : c'est dans la guerre à venir l'infanterie française qui doit porter l'offensive courte et décisive... et dont le cinquième des effectifs compte parmi les pertes dues à la Grande Guerre, en 1918. Le Polytechnicien Charles Ailleret choisit à sa sortie (1928) l'École d'artillerie, l'« arme savante ». Choix logique : c'est l'artillerie qui fut l'arme essentielle et meurtrière du temps long de la Première Guerre mondiale, avec les chars et les avions dans sa phase finale.

Deux carrières bien différentes, à suivre en fait. Une carrière militaire inachevée pour de Gaulle, une carrière militaire parachevée pour le général Ailleret. Le 6 juin 1940, le général de brigade à titre temporaire Charles de Gaulle entre en politique, dans le gouvernement de Paul Reynaud. Un choix assumé et répété les 18, 22 et 28 juin 1940. Il n'en sortira plus. Charles Ailleret gravit tous les grades d'un cursus honorum militaire qui le conduira jusqu'au poste de Chef d'état-major des Armées, premier Céma et premier des Céma, en juillet 1962.

Au cours de ces carrières militaires qui semblent peu comparables, une même attitude attentive des deux hommes émerge cependant : de Gaulle passe de l'infanterie aux chars et Ailleret de l'artillerie au nucléaire... via les parachutistes. Deux expériences également complémentaires se dessinent : celle du chef de la France libre, de la France combattante et du gouvernement, et celle d'un des chefs de la Résistance militaire en France au sein de l'Organisation de résistance de l'Armée (ORA), combattant et résistant, arrêté le 14 juin 1944 et déporté le 15 août 1944, le jour du débarquement le plus français des deux, en Provence.

Ce sont aussi et très tôt deux caractères bien trempés. La comparaison de leurs notations respectives est éclairante. Charles de Gaulle est ainsi noté en 1921 : « Officier de haute valeur, et qui le sait ». Le même, en 1928 : « Ne sait pas avoir tort, n'admet pas qu'il puisse être discuté, mais discute aisément jusqu'au droit de ses chefs ». Charles Ailleret est noté ainsi le 31 juillet 1930, élève à l'École d'application de l'artillerie : « Officier intelligent (...) mais fait preuve parfois de trop d'indépendance, est trop sûr de lui, et se contente volontiers d'à-peu-près. A besoin d'être commandé ». Le même, en 1939 : « Caractère un peu difficile ».

Ce sont deux intelligences marquées et remarquées, assez souvent à leur détriment, par une institution militaire plutôt portée par essence et par construction au conformisme. Ainsi, de Gaulle est-il noté à la fin de sa 2^e année à l'École de Guerre : « Officier intelligent, cultivé et sérieux. Beaucoup d'étoffe. Gâte malheureusement d'incontestables qualités par une assurance excessive, une rigueur pour les opinions des autres et son attitude de roi en exil (...) Plus d'aptitude pour l'étude d'un problème que pour l'examen pratique de son exécution ». Charles Ailleret est noté par le général Poydenot, directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et du Centre des hautes études militaires (CHEM), le 10 juillet 1953 : « Sûr de lui, il expose avec précision et, souvent, avec une originalité qui peut surprendre, des idées prêtant parfois à discussion (...). [Paraît] plus à son aise dans le conseil que dans le commandement ».

Alors qu'il commande la 43^e Demi-brigade de parachutistes, le colonel Ailleret est ainsi noté par son supérieur, le colonel Faure, le 22 janvier 1949 : « Officier très brillant (...) Il a un tour d'esprit intéressant mais souvent paradoxal ce qui a parfois dérouté ceux qu'il commandait. Très sûr de lui, il a seulement effleuré les problèmes d'instruction de la troupe. Il est regrettable qu'étant aussi bien doué, il n'ait pas profité à fond de la magnifique expérience qui lui était offerte (...) il a souvent hâtivement jugé ses cadres ». À la question « Est-il de ceux que vous souhaitez avoir sous vos ordres », qui conclut la fiche de notation, le même indique sobrement et définitivement « non ». Le 30 septembre 1949, changement de ton : « Beaucoup moins paradoxal qu'il n'était à son arrivée (...) il est beaucoup mieux compris et par ce fait mieux suivi (...). D'un caractère entier, un peu trop particulariste. Droit et franc, il est un camarade sûr ».

Une remarque sur un avant et un après. S'il l'a assez peu souvent évoquée, la captivité qu'il a subie pendant la Grande Guerre a profondément marqué de Gaulle. Comment la déportation n'aurait-elle pas marqué Charles Ailleret ? Le jeune lieutenant ainsi décrit par son supérieur, le 16 janvier 1933 « Très gai, boute-en-train, vivifie manœuvres et études (...) séduisant, à pousser » est devenu un officier général « ... lucide, volontaire et froid » tel qu'apprécié par son chef le général Olié, alors commandant supérieur interarmées en Algérie, le 7 septembre 1961...

Ce qui frappe enfin chez les deux hommes, c'est à la fois une forme d'incompréhension de la part d'un milieu militaire qui est le leur et, en retour, une distance qui confine au mépris pour le milieu et ceux qui le composent. L'un comme l'autre sont sévères pour leurs pairs qui le leur rendent bien. « Esprit critique, volontiers provocateur et abrupt, Charles Ailleret se confiait peu. L'humour décapant confine parfois au sarcasme cruel. Ses carnets (...) le révèlent peu enclin à l'indulgence pour la bêtise, le conformisme et l'insuffisance de caractère (...). » La défiance de l'« établissement » militaire vis-à-vis de Charles de Gaulle est permanente durant l'entre-deux-guerres. Tour à tour l'arme blindée, l'armée de métier et l'organisation de la défense nationale, autant de thématiques conçues et construites par de Gaulle en opposition le plus souvent frontale par rapport aux positions aussi bien des états-majors de l'Armée que du monde politique, à quelques très rares exceptions près, sont écartées et ignorées, avec les militaires au premier rang. Tout cela est bien connu.

Ce qui l'est peut-être moins, c'est la réaction de ce même milieu militaire à l'égard du général Ailleret dans les années 1960, dans le double contexte de la fin de la guerre d'Algérie et de la priorité accordée à la dissuasion nucléaire, la première étant la condition nécessaire de la seconde.

L'Algérie, d'abord. Charles Ailleret rédige un ouvrage à la fois très personnel, très documenté et très convaincant sur la guerre d'Algérie qu'il intitule Général du contingent. Il reprend par là même un qualificatif qu'un de ses pairs lui avait attribué, au sens le plus péjoratif possible, pour décrire son comportement en Algérie, c'est-à-dire celui d'un général républicain et d'un citoyen en kaki... comment ne pas penser à ce que déclare le général de Gaulle en 1961 devant des parlementaires : « L'Armée ? Elle a été contre Dreyfus, pour Pétain et maintenant (...) pour l'Algérie française. Pourquoi voulez-vous que j'attache une importance quelconque à ce qu'elle pense ? »

Il n'empêche : les deux hommes sont des cibles à abattre pour les ultras de l'Algérie française. Attentats contre le général de Gaulle. Condamnation à mort du général Ailleret par l'Organisation de l'armée secrète (OAS) le 9 septembre 1961 et plastiquage de son domicile parisien, le 23.

La dissuasion, ensuite. « Au printemps de l'année 1966, le général Ailleret, Céma, présentait aux Saint-Cyriens dont j'étais, la politique de défense de la France (...) Ce Polytechnicien incarnait une autorité pesante et lointaine (...) nous fûmes sidérés par sa démonstration (...) L'arme nucléaire est la clé de voûte de toute stratégie militaire française (...) [un] exposé froid et parfois technique (...) citant le général de Gaulle "... notre indépendance exige, à l'ère atomique où nous sommes, que nous ayons les moyens voulus pour dissuader un éventuel agresseur, sans préjudice de nos alliances mais sans que nos alliés tiennent notre destin entre leurs mains". »

Pour des officiers dont l'horizon et le contexte étaient ceux de l'Algérie et de la guerre froide, la réorientation complète de la stratégie militaire de la France les projetait rudement dans un monde nouveau qui pouvait susciter de l'incompréhension et entraîner de la distance.

Deux conceptions de la modernité : les chars, le nucléaire, la défense nationale.

De Gaulle et les blindés : le concept, la guerre, l'emploi.

Le lieutenant-colonel, puis colonel de Gaulle commande le 507^e Régiment de chars de combat (RCC) du 5 juillet 1937 au 2 septembre 1939. C'est non seulement son premier commandement d'un régiment, mais la première fois qu'il sert dans une unité de chars. Il n'a été associé ni à la conception, ni à la construction, ni à la mise au point des matériels. Encore moins à leur doctrine d'emploi, s'il en fait une ligne de force de ses propres écrits. Penseur de la modernité et des combats à venir, il n'a été lu que par très peu de militaires, très peu de politiques, un peu plus d'étrangers. Il est comme exilé dans ses conceptions dans l'archipel de l'Armée française de 1940.

Conformément à la ligne retenue par l'État-major de l'Armée, les chars en service dans l'Armée française sont des chars « d'accompagnement de l'infanterie », tels les R-35 et R-39 de Renault et les H-35 et H-39 de Hotchkiss. Les chars dits « de combat », tels les D1 et D2 de Renault qui équipent le 507^e RCC et les B1bis sont regroupés en bataillons. Les chars « de cavalerie », tels l'excellent Somua S-35, équipent les Divisions légères de cavalerie (DLC) et les Divisions légères mécaniques (DLM) en 1940. Aucune grande unité blindée n'est constituée avant le début de l'année 1940, pour les deux premières Divisions cuirassées de réserve (DCR). Leur formation et leur emploi se feront sur le terrain.

Seule la 4^e DCR est employée et engagée comme une grande unité blindée par le colonel, puis général de Gaulle, du 17 mai au 5 juin 1940. Une grande unité blindée qui n'en est pas une, ce qui conduit de Gaulle à appliquer ses idées dans un cadre matériel, militaire et tactique qui lui est imposé, et dans un contexte opérationnel, militaire et stratégique sombre. Le résultat : Montcornet, Laon, Abbeville. Remarquable, mais peu. Ce n'est quand même pas Koursk...

Charles Ailleret et l'arme nucléaire : de la conception de l'outil à son concept de non-emploi.

Charles Ailleret passe dix ans de sa carrière, de 1952 à 1961 à participer à la conception, à la construction, à la mise au point de l'outil nucléaire. Il est en 1952 responsable des « armes spéciales » de l'Armée de terre. Dans le même temps, il devient responsable des applications militaires au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Il est en 1958 « Commandant interarmées des "armes spéciales" ». Général de division, il dirige les opérations qui conduisent à l'explosion de la bombe A française à Reggane, le 13 février 1960 (Gerboise bleue).

Technicien de l'armement et pédagogue de l'atome, il fait partie du cercle très fermé de ces spécialistes qui conduisent la recherche en la matière et qui conçoivent les développements stratégiques qu'il induit. Penseur de l'arme nucléaire, il comprend et énonce ce qui est pour lui à la fois une évidence logique et un impératif catégorique : le nucléaire est une révolution dans les affaires stratégiques et la France a besoin d'en disposer pour exercer une influence politique, diplomatique et militaire.

Entre de Gaulle et Ailleret, l'un pour les chars et l'autre pour le nucléaire, il y a donc une même vision de la modernité militaire de leurs circonstances, avec une différence de taille : le premier n'a pas l'outil de sa doctrine, le second crée l'outil et conçoit la doctrine. L'outil précède dans ce cas la doctrine et conduit au « passage à l'énoncé », comme aurait dit Freud, mais celui-ci vient ensuite. C'est aussi cela qui peut expliquer une forme de décalage dans l'usage qui est fait de cette arme. Sous la IV^e République, silence et secret entourent l'arme atomique. Ce ne sera sûrement pas une grosse artillerie ! Mais s'en servirait-on dans un cadre interallié, c'est-à-dire celui de l'Otan, c'est-à-dire sous contrainte des États-Unis ? Sous la V^e République, le nucléaire devient public. Parce qu'il s'agit d'une arme politique et non d'un outil militaire. Parce que l'indépendance nationale est à ce prix. La convergence est complète entre les deux hommes.

De Gaulle et Ailleret : une même vision d'une même défense d'une même nation.

De février 1932 à septembre 1937, le chef de bataillon puis lieutenant Colonel De Gaulle est affecté à la 3^e section du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), organe de coordination interministérielle en la matière. Il y est chargé de rédiger les notes préparatoires qui conduiront à l'élaboration du projet de loi « Sur l'organisation de la Nation pour le temps de guerre », qui sera voté par les chambres et publié au Journal officiel le 11 juillet 1938. D'avoir été, pendant les cinq années qui précèdent, au cœur de ce chantier que la guerre arrêtera, en septembre 1939, représente un élément important de la construction de la culture administrative, militaire et politique du Général. Il est au cœur des enjeux militaires et non-militaires, politiques et institutionnels, financiers et budgétaires des années trente.

L'organisation de la défense de la France voulue et mise en place par le général de Gaulle dans les années 1960 est ainsi une conséquence de l'« étrange défaite » de juin 1940 et de la conscience que celle-ci, pour une bonne part, résulte d'un grave défaut d'architecture gouvernementale et militaire, et de l'échec de la défense des frontières dont la matérialisation la plus achevée, sinon la plus excessive fut la ligne Maginot.

En 1935, le lieutenant Charles Ailleret, affecté à la Section technique de l'Armée, soutient et publie une thèse de droit consacrée à L'organisation de la Nation en temps de guerre. Plusieurs chapitres de ce travail universitaire portent sur la défense nationale, son organisation interministérielle, son organisation interarmées. Une idée-force traverse l'ouvrage : l'organisation est une clef du succès des armes, la mise en cohérence des politiques publiques est nécessaire, la rationalité indispensable. Le jeune officier d'artillerie, docteur en droit, développe une réflexion sur l'articulation des relations entre le militaire et le soldat, dans le respect d'une double dialectique de la légitimité et de la responsabilité qui constitue comme le socle de sa conduite ultérieure et le versant juridique du Fil de l'épée.

Les deux officiers pensent la défense nationale dans sa globalité, sinon dans les mêmes termes. N'y manque que le nucléaire.

L'expérience et l'accomplissement : le politique et le soldat.

Un même chemin pour deux officiers, une même conscience et un choix individuel pour deux hommes, un même engagement de deux Français, pour la France et son indépendance.

Les expériences vécues par Charles de Gaulle et par Charles Ailleret sont les mêmes, bien que le rôle, le rang et la place diffèrent. C'est la tragédie de juin 1940 et ses conséquences, avec la défaite, l'armistice, l'asservissement. C'est la dépendance militaire et ses conséquences, avec pour de Gaulle une armée française reconstruite à partir de 1943 sous contrôle opérationnel des États-Unis, et pour Ailleret une armée française subordonnée aux intérêts militaires américains, de 1945 à 1958. C'est l'impuissance politique et ses conséquences, une décolonisation jamais maîtrisée, les guerres d'Indochine et d'Algérie, et dans ce dernier cas une guerre franco-algérienne, algéro-algérienne, franco-française. Le pouvoir aux militaires et la guerre civile.

Les réponses des deux officiers sont les mêmes : la dissuasion nucléaire, la sortie en huit ans des organismes de planification intégrés de l'Otan et la réforme des Armées, la réforme des institutions et, par voie de conséquence, de nouvelles relations entre le politique et le militaire. Tout est lié : c'est « ... une véritable révolution des mentalités qu'a opérée l'arrivée de Charles de Gaulle au pouvoir, la mise au pas des chefs rebelles pendant la guerre d'Algérie, la réforme des institutions et l'apparition de l'arme nucléaire. »

En 1940 pour Charles de Gaulle et en 1942 pour Charles Ailleret, c'est un état de conscience individuelle qui l'emporte sur l'obéissance et le collectif. Une crise de l'Armée et une crise dans l'Armée. Une crise de l'État et une crise dans l'État.

Parce qu'en France, c'est la permanence de l'État qui est garante de celle de la Nation. Parce que l'État s'incarne d'abord et en premier lieu dans l'Armée, depuis l'ordonnance royale du 2 novembre 1439 de Charles VII qui crée l'armée permanente, comme le colonel de Gaulle l'avait illustré dans *La France et son Armée* (Plon, 1938).

L'armistice et la capitulation changent la donne. Comprendre ce qui se joue, refuser la défaite, s'engager pour résister signifie s'insurger contre le gouvernement du maréchal Pétain, contre l'État, contre l'Armée. L'appel du 18 juin 1940 doit être lu ainsi : l'armistice n'est pas la seule voie possible. La résistance est l'autre terme de l'alternative. L'accomplissement silencieux du devoir imposé par la hiérarchie doit cesser. De Gaulle invoque en fait des valeurs supérieures à la discipline, à partir d'un refus qui ne se fonde pas sur une seule analyse politique ou militaire, mais qui repose sur une posture morale qui ne le quitte jamais, de 1940 à 1945.

La guerre cesse d'être un destin collectif dont une défaite temporaire imposerait sa loi à un État, à une Nation, à leur Armée. Pour l'Armée, c'est le renversement de ses propres valeurs. Non plus la discipline et l'obéissance, mais un état de conscience qui détermine un choix individuel, dans un milieu militaire plus porté par sa formation, ses traditions, l'entre-soi qui y règne à choisir l'ordre. Ce n'est pas un choix théorique : Dakar, le Gabon, la Syrie sont des combats fratricides. L'engagement dans la résistance militaire peut aller jusqu'à la déportation : c'est le chemin du capitaine Charles Ailleret.

Dans l'histoire de la conscience du corps militaire, vient le temps des individus. À la décision collective de l'État s'oppose une forme de guerre individuelle dans le moment de la décision, de l'esprit, de la forme de la lutte. Pour l'Armée, le temps des individus date de juin 1940. Il ne s'achève que vingt ans plus tard avec le retour du collectif, de la discipline, de la Nation. « Vous n'êtes pas l'Armée pour l'Armée. Vous êtes l'Armée de la France. Vous n'existez que par elle, pour elle et à son service. »

De juin 1940 au putsch des généraux d'Alger. De la défaite au nucléaire. De de Gaulle à de Gaulle. Charles Ailleret s'inscrit pleinement dans ce mouvement qu'il comprend, qu'il incarne, qu'il illustre. En décembre 1942, après l'occupation de la zone non occupée il rejoint la Résistance dans l'ORA, dont il devient le chef pour la Zone Nord. Arrêté en juin 1944, déporté à Buchenwald le 15 août, il rentre en France en avril 1945. Chef militaire efficace, discipliné et loyal en Algérie, scientifique et soldat, militaire et républicain. C'est l'homme qu'il faut à de Gaulle qui lui écrit le 18 avril 1962 : « Mon cher Ailleret, Comme je vous l'avais dit, vous venez en Métropole. Votre destination y sera très importante. En Algérie, vous avez bien servi de bout en bout et, notamment, comme Commandant supérieur des forces (...) Croyez, mon cher Ailleret, à mes sentiments bien cordiaux. »

L'arme atomique, la dissuasion, l'indépendance nationale sont liées. Une arme nouvelle et non une nouvelle arme en devient la clef de voûte : le nucléaire. C'est à Charles Ailleret, nommé au poste de Chef d'état-major des Armées le 16 juillet 1962 qu'il revient de conduire la plus forte mutation des Armées dans leur histoire contemporaine. Mise en place de la force de frappe, réforme des Armées, retrait achevé en 1966 des organismes de planification intégrés de l'Otan.

Sous la IV^e République, le nucléaire est une affaire militaire et secrète. C'est sa raison d'être. Sous la Ve République, le nucléaire est une affaire politique et publique. C'est sa raison d'être. « L'effort engagé [en matière de nucléaire militaire] par la France depuis six décennies se caractérise (...) par la volonté de concilier l'autonomie stratégique et l'indépendance nationale dans un cadre allié. » Dans le droit fil de l'article de décembre 1967 du général Ailleret dans la RDN et du Livre blanc sur la Défense nationale de 1972, jusqu'à nos jours.

La clef de la conception de l'armement atomique, de la réalisation du programme nucléaire militaire, et de la mise en condition opérationnelle de la force de frappe réside dans une procédure singulière : la démarche capacitaire. La politique de défense est arrêtée par le général de Gaulle, président de la République, chef des armées. Ce sont les missions assignées par le pouvoir politique aux forces nucléaires qui déterminent les besoins opérationnels des forces en termes d'effets recherchés, c'est-à-dire les seuils de destructions à infliger à un adversaire pour le dissuader de s'attaquer aux intérêts vitaux du pays.

En matière nucléaire, les capacités militaires requises sont calculées par l'État-major des Armées, sous l'autorité du Chef d'état-major des Armées. Organisation des forces et moyens opérationnels, moyens de commandement, infrastructures et environnement des forces, doctrine de non-emploi. Un calendrier de réalisation des capacités opérationnelles requises et traduites en termes de budget et d'équipement est arrêté en Conseil de défense et soumis au Parlement. Ampleur du projet, cohérence d'ensemble, réalisation maîtrisée ont pour résultat la mise sur pied des forces nucléaires françaises dans leurs différentes composantes : leur traduction se lit dans les lois « de programme » puis « de programmation », exécutées pour l'essentiel jusqu'au début des années 1980.

L'élément central de la démarche réside dans la détermination des besoins opérationnels des forces. Il s'agit bien de la conjonction d'une volonté politique, d'une ambition nationale, d'une organisation interarmées et d'une démarche en quelque sorte rétroactive, à partir des capacités opérationnelles nécessaires pour y répondre. L'interarmées est une conséquence de la démarche capacitaire. L'interarmées prend le pas sur l'intérêt de chaque armée. C'est l'interarmées qui fait le Céma et non le Céma qui fait l'interarmées.

C'est ainsi que naît une véritable communauté du nucléaire, militaire mais qui va au-delà. L'effort financier, de recherche, de production industrielle est sans équivalent et conduit à la constitution d'un socle militaire, industriel et technologique national. Rien de comparable dans le domaine non-nucléaire, « classique » ou « conventionnel », au moins jusqu'aux années 1990. Absence de démarche capacitaire. Choix d'équipements faits sans démonstration d'une finalité opérationnelle. Dérive inflationniste des coûts. Régulations budgétaires, dépenses non budgétées, marchés publics inadaptés. Il faut attendre en fait 2005 pour remettre en cause les processus en matière de choix des programmes d'équipements à partir d'une analyse des besoins des forces, c'est-à-dire une démarche capacitaire telle que le général Ailleret l'avait mise en place dans les années 1960 en matière d'armement nucléaire, et qui a été respectée depuis. C'est en effet le principe de l'articulation des menaces et des effets recherchés qui conduit à la satisfaction globale, cohérente, durable des besoins opérationnels des forces.

Le 27 mai 2005, le général d'armée Henri Bentégeat, Céma, écrit que « La première [raison de la réforme] est de placer l'opérationnel au centre des priorités de ce ministère (...) il [est] devenu très important que les grands choix de formats et d'équipements (...) procèdent d'une vraie analyse capacitaire partant des besoins de défense et de sécurité de notre pays » avec une définition par l'EMA de la notion de « capacité militaire » : « ... un ensemble constitué d'hommes équipés, organisés et employés en application d'une doctrine, en vue d'une finalité principale qui se traduit par l'obtention de l'effet recherché nécessaire à la réussite d'une mission définie et attribuée aux forces armées par le Gouvernement ». On lira dans ces deux textes l'exceptionnelle actualité du général Ailleret, véritable concepteur de la démarche capacitaire. « C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source ». Le jeune Saint-Cyrien devenu Céma songeait-il au général Ailleret et à ses propos, près de quarante ans plus tard ?

Deux relations militaires très fortes ont existé entre de Gaulle et les généraux. L'une, très connue, avec Leclerc. L'autre, moins et même bien moins connue, avec Ailleret. Avec Leclerc, c'est une fidélité filiale chez l'un, une confiance forte et une émotion rare chez l'autre. « J'aimais votre mari » écrit le général de Gaulle à Mme Leclerc de HauteClocque, le 29 novembre 1947, le lendemain de la mort du général « qui ne fut pas seulement le compagnon des pires et des plus grands jours, mais aussi l'ami sûr, dont aucun sentiment, aucun acte, aucun geste, aucun mot ne furent marqués, même d'une ombre, par la médiocrité. Sous l'écorce, nous n'avons jamais cessé d'être profondément liés l'un à l'autre ».

Avec Ailleret, ce sont l'estime et le respect mutuels. À la mort tragique du général Ailleret, de Gaulle adresse deux lettres à son fils. Dans la première, écrite le 10 mars 1968 à titre privé, il écrit que « ... votre père était pour moi un fidèle ami et compagnon ». Dans la seconde, rédigée le 12 mars à titre militaire et national, il évoque la vie, le devoir et l'accomplissement : « Je n'oublierai jamais les éminents services rendus par le général Ailleret tout au long de sa carrière, en temps de guerre et en temps de paix, notamment et en dernier lieu dans le domaine de la reconversion de nos armées en vue de leurs missions de demain ».


Entre de Gaulle et Ailleret, ce sont l'Algérie, la République et l'atome qui cimentent une fidélité intellectuelle et nationale. La fin de la guerre d'Algérie, la réforme des Armées et la dissuasion sont liées. Les militaires rentrent dans le rang en échangeant leur silence politique contre une obéissance atomique. Mais c'est une arme nouvelle et non une nouvelle arme, non pas militaire mais politique. Suivent soixante ans d'une subordination acceptée dans la dialectique des légitimités.

Le général Charles Ailleret, Chef d'état-major des Armées, a assumé la plus forte mutation militaire du XX^e siècle. Il a assuré l'indépendance nationale. Il a assisté le Chef de l'État, chef des Armées, maître de la dissuasion. Le premier des militaires avait remis la dernière des armes entre les mains du premier des Français.

Tristan Lecoq

*Capitaine de vaisseau (CR), inspecteur général (Histoire-Géographie), membre de l'Académie de Marine et membre associé de l'Inspection générale des Affaires maritimes.
Note préliminaire : « De Gaulle et Ailleret » Intervention lors du colloque « Le général Ailleret et la modernisation des armées françaises » (20 mai 2021).


Exposition
Histoire
"Charles De Gaulle, l'épopée de la Libération"
Musée d'Histoire & d'Art,
Rue de l'Hôtel de Ville, Village, 06270 Villeneuve-Loubet



EXPOSITION
DU 10
JANVIER
AU 9 MARS
2025

CHARLES DE GAULLE
L'ÉPOPÉE DE LA LIBÉRATION

MUSÉE D'HISTOIRE ET D'ART (RUE DE L'HÔTEL DE VILLE)
À VILLENEUVE LOUBET



Exposition du 10 janvier au 9 mars 2025 > La Fondation Charles de Gaulle met en lumière l'action du chef de la France Libre, qui, de l'appel du 18 juin 1940 à la victoire de 1945, a permis à la France de retrouver son honneur, son rang et son indépendance.

LA LETTRE DU 18 JUIN
N° 233 Janvier 2021- vingt-neuvième année



Le combat de l'avenir

SOMMAIRE

- Nouvelle Année, Nouvel Espoir : rétablissons la souveraineté de la France. Jacques Myard page 1
- « Ils ont fait la France grandiose... » ... Christine Alfarge page 2
- Le général de Gaulle économie et finances ... Henri Fouquereau page 3
- Note de lecture de l'ouvrage « Entretien avec Michel Anfröl » ... Marc Fosseux page 4
- Noël nous faire redécouvrir l'échange vrai Marc Dugois page 7
- Deux défis majeurs pour le nouveau président américain ... Paul Kloboukoff page 8





BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN
Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à :
Académie du Gaullisme

Nom et prénom..... Adresse

Code postal..... Ville.....

Téléphone fix..... Téléphone portable.....

Courriel _____

Cotisations : ---- x 25 € (plus de 25 ans) ---- x 10 € (moins de 25 ans) ---- x 30 € (couple)
A partir de ---- x 75 € (membre bienfaiteur)

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie de Gaullisme, Monsieur ALFARGE Amir
12, Rue Rabelais 86130 JAUNAY- MARIGNY

Site officiel Paris France
www.academie-gaullisme.fr

© 01.03.2025